

## Groupe de Travail 3 : Contrôle et problèmes sanitaires de l'UE, règles aux consommateurs

### Procès-verbal

Mercredi 18 septembre 2024 (09h00 – 12h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

#### Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

#### Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (05.06.24) :

#### Points d'action

- **État d'avancement des décisions prises lors de la précédente réunion : pour information**
- Valorisation des sous-produits :
  - Projet d'avis du CC Aquaculture (AAC) - CCRUP - MAC - CC Mer du Nord (NSAC) sur la valorisation des sous-produits de la pêche et de l'aquaculture à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen.
    - Avis adopté par les quatre Conseils Consultatifs le 3 septembre 2024.

#### Sécurité alimentaire

- **Présentation de l'étude du Parlement européen « Atelier sur le Pacte Vert européen - Défis et possibilités pour la pêche et l'aquaculture de l'UE - Partie III : Aspects de la sécurité alimentaire » par Rod Cappell (Poseidon Aquatic Resource Management)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président a expliqué qu'en 2023, la Commission PECH du Parlement européen a commandé une étude explorant la façon dont les initiatives au sein du Pacte Vert pour l'Europe peuvent avoir un impact sur la sécurité alimentaire dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Rod Cappell (Poseidon Aquatic Resource Management) a expliqué que l'étude a été produite à la demande de la Commission PECH du Parlement européen et qu'elle a été présentée lors d'une des réunions de la Commission. L'étude couvre les principaux instruments politiques du Pacte Vert pour l'Europe, une analyse de l'ensemble des défis, opportunités et solutions pour la pêche et l'aquaculture de l'UE, deux études de cas (« La dépendance de l'UE à l'égard des importations de produits de la mer » et « La production aquacole de l'UE ») ainsi que des recommandations politiques à l'attention du Parlement européen. Il a souligné que plusieurs initiatives politiques de l'UE ont un impact direct et indirect au niveau de la sécurité alimentaire.



M. Cappell a souligné les conséquences du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture. Il y a de graves conséquences pour la pêche, notamment la redistribution des ressources halieutiques et la perte du potentiel de capture. Dans un scénario à faible taux d'émission, on prévoit une baisse de 6,4 % des captures d'ici 2100. Dans un scénario à fortes émissions, elle serait de -25 % et de 50 % ou plus dans certaines régions d'ici à 2100. Les océans tropicaux seraient les plus touchés, en particulier l'océan Pacifique central occidental, l'océan Atlantique central oriental et l'océan Indien occidental. La diminution des captures au niveau mondial aurait également des répercussions sur l'aquaculture, puisque 2/3 de la production dépendent actuellement de la nourriture provenant de la pêche sauvage, sans compter l'augmentation des risques de maladies et des dommages causés par les tempêtes. Il est donc nécessaire que les acteurs de la pêche et de l'aquaculture prennent les mesures qui s'imposent.

M. Cappell a donné un aperçu des principaux instruments politiques dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. La stratégie « De la ferme à la table » a les implications les plus directes pour la sécurité alimentaire. Même si la stratégie est axée sur l'agriculture, elle encourage également une accélération vers une production durable de la pêche et de l'aquaculture. Grâce à une Politique Commune de la Pêche renforcée, il serait également possible de s'attaquer à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée et de soutenir l'aquaculture à faible niveau trophique. Il a souligné que les espèces de fruits de mer sont des aliments à faible teneur en carbone. Le programme « Blue Farming » encourage l'expansion de la production de coquillages et d'algues dans l'UE. Le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » a des répercussions sur les pêcheries à forte consommation de carburant, car 32 % des débarquements de l'UE proviennent du chalutage de fond. La Stratégie de l'UE en faveur de la Biodiversité à l'horizon 2030 peut avoir un impact sur les activités de pêche qui endommagent les habitats des fonds marins et les zones disponibles pour la production aquacole. Il a expliqué que des efforts étaient déployés pour fournir une énergie propre, abordable et sûre, qui proviendrait principalement des éoliennes en mer, avec les conséquences que cela implique sur le déplacement des pêcheurs et l'aggravation de la pénurie de main-d'œuvre. Une pollution zéro liée à un environnement exempt de substances toxiques pourrait être positive pour la production de l'UE, dont les normes environnementales sont plus strictes, à condition que les importations soient tenues de respecter les mêmes normes ou qu'il y ait une distinction sur le marché. L'accélération du passage à une mobilité durable et intelligente peut favoriser des chaînes d'approvisionnement plus courtes avec moins de retraitement en Asie, et en faire plus au point de débarquement. La réduction du fret aérien peut encourager le passage aux produits de la mer congelés plutôt que frais ou vivants.

M. Cappell a présenté la première étude de cas, intitulée « Dépendance de l'UE à l'égard des importations de produits de la mer ». Les consommateurs européens consomment deux fois plus de produits de la mer que la production locale. L'UE produit cinq millions de tonnes de produits de la mer par an, ce qui représente 2 % de la production mondiale, se classant ainsi septième au niveau mondial. Quatre millions de tonnes sont destinées à la consommation directe de l'UE. La consommation de l'UE augmente grâce aux importations extra-UE, qui se font souvent par le biais d'échanges intra-UE. Le marché asiatique est un centre de retraitement important pour les produits de la mer de l'UE, mais il a connu un certain déclin depuis la pandémie de COVID-19. Le niveau recommandé d'approvisionnement en produits de la mer n'est atteint que dans 13 des 31 pays européens dotés d'un littoral et d'une culture de la pêche importants. Par conséquent, encourager



des régimes alimentaires plus sains par la consommation de poisson signifierait une plus grande dépendance à l'égard des importations compte tenu de la production actuelle. Il a souligné que les méthodes de gestion reposant sur des données scientifiques fonctionnent, puisque, dans le monde entier, les stocks halieutiques faisant l'objet d'une évaluation présentent une abondance relative supérieure à celle des stocks non évalués. Les modèles de pêche durable sont bien compris, mais ils doivent être appliqués à l'ensemble de la production de l'UE et à ses importations. La surcapacité des flottes de pêche mondiales est amplifiée par les subventions accordées aux flottes. Les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable conclus par l'UE avec des pays tiers représentent environ 9 % de la production de l'UE. Ces accords peuvent donc avoir une action positive sur la sécurité alimentaire, les communautés et les marchés locaux, comme c'est le cas des accords avec la Mauritanie et la Guinée-Bissau.

M. Cappell a également présenté la deuxième étude de cas intitulée « Production aquacole de l'UE ». En 2021, la production aquacole de l'UE s'élevait à environ 1,1 million de tonnes de produits de la mer, dont la moitié était constituée d'espèces à faible potentiel trophique. Les récentes orientations stratégiques pour une aquaculture de l'UE durable mettent l'accent sur le renforcement de la résilience, le développement de l'innovation et la participation à la transition écologique. L'aquaculture européenne doit donc se diversifier en termes d'espèces et de méthodes de production. Il convient de mettre davantage l'accent sur l'aquaculture faible et multitrophique, sur l'utilisation de matières premières circulaires, telles que les farines d'insectes dans les aliments pour animaux, et sur une approche holistique et écosystémique de l'aquaculture.

M. Cappell a présenté une vue d'ensemble des recommandations politiques :

- 1) Améliorer la sécurité alimentaire grâce à une gestion des pêches durable et reposant sur des données scientifiques, à la réduction des émissions de la flotte de pêche de l'UE et à la prise en compte des incidences de la production halieutique sur l'environnement.
- 2) Améliorer la sécurité alimentaire de l'aquaculture de l'UE en adoptant officiellement l'approche écosystémique de l'aquaculture ; en encourageant l'aquaculture à faible niveau trophique et la consommation saine ; en reconnaissant et en utilisant les services écosystémiques de l'aquaculture ; en adoptant des technologies et des approches innovantes pour réduire l'impact environnemental de l'aquaculture ; et en encourageant la circularité des aliments pour animaux, des équipements et des techniques.
- 3) Améliorer la sécurité alimentaire des produits de la mer importés en soutenant la production durable en dehors de l'UE, y compris la gestion régionale, le soutien national et le partage des connaissances ; en garantissant une égalité des conditions de concurrence pour les producteurs de l'UE, comme des normes égales, un étiquetage clair et une meilleure traçabilité.
- 4) Améliorer la sécurité alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer en améliorant l'efficacité des chaînes d'approvisionnement et en mettant l'accent sur des régimes alimentaires et une consommation durables.

- **Échange de points de vue**



Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé si l'étude fournissait des informations quant à la baisse constante du nombre de navires de pêche et de pêcheurs dans l'UE.

Rod Cappell (Poseidon Aquatic Resource Management) a confirmé que l'étude contenait des informations sur la baisse du nombre de navires de pêche et de l'effort de pêche.

Pierre Commère (PACT'ALIM) a fait remarquer que les études présentées au Parlement européen ont tendance à blâmer les importations et les sources externes, mais que l'étude présentée est plus pondérée, car elle montre le lien entre la production de l'UE et la dépendance du marché à l'égard des importations.

Javier Ojeda (FEAP) a exprimé sa préférence pour le terme « aliments aquatiques » au lieu de « produits de la mer », étant donné que la majeure partie de la production aquacole de l'UE provient de systèmes d'eau douce. M. Ojeda a exprimé son désaccord sur le fait que le concept d'« agriculture bleue » (blue farming) n'inclurait que les algues et les crustacés, soulignant qu'il était important de fournir des détails sur les hypothèses retenues. Concernant la référence aux 2/3 de la production aquacole dépendant d'aliments issus de la pêche sauvage, il a souligné que les sources provenaient de la production de l'UE et que des efforts étaient déployés pour accroître la circularité. Il a reconnu que des efforts pouvaient être entrepris de manière à réduire l'empreinte carbone de ces produits, mais qu'en comparaison avec d'autres produits alimentaires, les produits alimentaires aquatiques se situaient dans la fourchette basse de la production de carbone. L'UE n'encourage pas les producteurs de riz à passer à la production de pois, a-t-il expliqué.

M. Ojeda a salué les recommandations politiques, mais a ajouté qu'il était toujours difficile de trouver un équilibre entre la production durable d'aliments, les émissions de carbone et la fourniture d'aliments sains. En ce qui concerne la recommandation visant à établir une approche écosystémique dans l'aquaculture européenne, M. Ojeda a affirmé qu'une telle approche devrait être obligatoire pour toutes les activités se déroulant sur le littoral, mais que, dans la pratique, tous les secteurs ne sont pas encouragés à développer une telle approche. En ce qui concerne l'utilisation du terme « aquaculture à faible niveau trophique », il a indiqué que son organisation n'était pas favorable à ce terme, car il s'agit d'une définition écologique appliquée à un contexte de production. L'accent devrait être mis sur l'origine des aliments, d'où l'expression « aquaculture à faible impact ». En ce qui concerne la promotion de la production d'espèces à faible toxicité, il a soutenu que si l'UE produisait exclusivement ces espèces, la dépendance à l'égard des importations serait encore plus forte.

Rod Cappell (Poseidon Aquatic Resource Management) a indiqué que la Commission PECH avait commandé une autre étude visant à donner une vue d'ensemble des dernières évolutions des initiatives de l'UE en matière de politique alimentaire aquatique, qui sera présentée dans un avenir proche.

Daniel Voces (Europêche) a exprimé son désaccord avec la perspective négative de l'étude sur le chalutage de fond. M. Voces a souligné que le nombre de navires de pêche au chalut de fond avait considérablement diminué. Suite aux investissements réalisés par les propriétaires de navires de pêche, les ressources halieutiques dans de nombreux bassins maritimes de l'UE sont en bon état. Selon lui, bien que le chalutage de fond ait un impact, il est trop négatif de dire qu'il « nuit à



l'environnement ». Il a souligné que, selon les données de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les flottes de pêche de l'UE ont réduit leurs émissions de 52 %, ce qui signifie que le secteur est sur le point d'atteindre les objectifs d'« Ajustement à l'objectif 55 ».

En ce qui concerne la baisse de la production de l'UE et le taux d'autosuffisance, M. Voces a demandé à M. Cappell si l'impact des politiques de l'UE sur la production avait été analysé, étant donné que les actions des législateurs semblaient s'orienter de plus en plus vers les importations. Il a affirmé que le prix du carburant avait un impact sur la transition énergétique. Le remplacement de l'approvisionnement énergétique demeure un défi. Si tous les producteurs de l'UE modifiaient leur approvisionnement en énergie, les prix des produits augmenteraient. Il a ajouté qu'il était nécessaire d'innover, mais qu'il n'existait pas de solutions faciles.

Rod Cappell (Poseidon Aquatic Resource Management) a souligné que l'objectif était de réfléchir à l'impact du Pacte Vert pour l'Europe sur la sécurité alimentaire, à travers divers objectifs environnementaux, y compris l'impact de la réduction des émissions sur la production alimentaire. M. Cappell a reconnu les changements entrepris par l'industrie de la pêche au chalut de fond. Il a également reconnu que la transition vers des sources d'énergie propres serait assez coûteuse, ajoutant que le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture jouerait un rôle.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) s'est dit globalement préoccupé par les rapports commandés par les institutions européennes sur la production de la pêche et de l'aquaculture, dans la mesure où les producteurs de l'UE semblent être constamment désignés comme la source des problèmes. Dans la pratique, malgré les efforts entrepris par le secteur de la pêche, les services de la Commission semblent procéder à une éradication progressive du secteur, étant donné que le nombre de navires de pêche et le nombre de pêcheurs de l'UE ont diminué de manière très significative. Selon lui, le secteur de la pêche de l'UE est une « espèce en voie de disparition », car il est sacrifié par la Commission européenne dans le contexte de la transition énergétique. Il a souligné l'importance de l'équilibre, car la flotte de pêche récréative ne cesse d'augmenter sans que des contrôles adéquats ne soient effectués.

M. Fernández a déclaré que, bien que le secteur de la pêche soit constamment accusé de ne pas se soucier des écosystèmes durables, il se soucie d'avoir un milieu marin sain et de garantir les ressources futures. Il a soutenu que les données empiriques des pêcheurs devraient être prises en compte et qu'il devrait y avoir un alignement sur les données scientifiques, ce qui manquait dans l'étude. M. Fernández a expliqué que la multiplication des installations d'énergie éolienne en mer en Espagne avait un impact très important sur le secteur de la pêche, mais qu'aucune question ne semblait être soulevée quant à l'impact de cette industrie sur la biodiversité marine.

Selon lui, dans le cadre de l'Agenda 2030, des mesures de protection et des Aires Marines Protégées sont nécessaires. Néanmoins, comme c'est le cas en Espagne, celles-ci devraient permettre des mesures de protection combinées à des activités durables contrôlées. M. Fernández a pris pour exemple le fait qu'en Méditerranée, le thon rouge se trouvait dans une situation critique et que des mesures ont été prises pour faire face aux captures et aux ventes illégales. Grâce à l'amélioration des contrôles, le stock s'est reconstitué, de sorte que le thon rouge est désormais abondant, ce qui





entraîne des problèmes pour d'autres espèces. Cette situation témoigne de la lenteur de la réaction des scientifiques et des autorités politiques. Il a souligné l'importance d'un régime alimentaire sain et d'un secteur de la pêche viable dans l'UE.

Rod Cappell (Poseidon Aquatic Resource Management) a répondu que l'étude souligne l'importance d'une gestion des pêches basée sur des données scientifiques. L'étude mentionne l'importance de la cogestion et de la collaboration avec les opérateurs, y compris l'importance des connaissances des pêcheurs. M. Cappell a souligné l'importance pour le secteur de la pêche de lutter contre une image négative des impacts environnementaux, en attirant l'attention sur une initiative entre l'université des Shetland et le secteur de la pêche pour lutter contre la désinformation sur le sujet.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a fait remarquer que l'étude transmettait un message important à la Commission PECH. Mme Vulperhorst a souligné que la reconstitution des ressources halieutiques était le fruit d'une gestion efficace et de sacrifices de la part du secteur de la pêche. Selon elle, il est important de promouvoir la cogestion avec les pêcheurs, ainsi que les Aires Marines Protégées, l'augmentation de la résilience du secteur aux prix et la promotion de normes plus élevées pour les importations. Il est également important de promouvoir une égalité des conditions de concurrence sur le marché de l'UE, notamment en renforçant les contrôles à l'importation par les États membres afin de vérifier la légalité des produits importés.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a souligné que, selon les prévisions de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'ici 2050, la production alimentaire devrait augmenter de 60 % pour nourrir la population croissante. Il est donc important de continuer à améliorer la production alimentaire tout en préservant la biodiversité. M. Robert s'est demandé si cet aspect décrit avait été pris en compte dans l'étude.

Rod Cappell (Poseidon Aquatic Resource Management) a répondu que M. Robert soulevait un point valable. La question de l'augmentation de la production alimentaire a été prise en compte dans l'étude. En ce qui concerne les augmentations prévues de la production alimentaire, les gains à réaliser dans la production halieutique de l'UE sont relativement marginaux, puisque les questions de durabilité ont déjà été prises en compte. Des gains pourraient être réalisés dans les zones de pêche sauvage à l'étranger. Dans l'UE, la croissance proviendrait principalement de l'aquaculture.

Patrick Murphy (IS&WFPO) s'est interrogé sur les évaluations des risques potentiels liés à l'introduction des Énergies Renouvelables en Mer, y compris l'analyse d'impact des Aires Marines Protégées et l'impact du déplacement des pêcheurs. Selon lui, le rapport ne couvre pas en détail les différentes méthodes de pêche. M. Murphy s'est également demandé si les impacts, tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, avaient été pris en compte.

Rod Cappell (Poseidon Aquatic Resource Management) a attiré l'attention sur la pertinence de l'exercice de prévision en cours de la DG MARE intitulé « Pêcheurs de l'avenir ». M. Cappell a indiqué que l'étude en cours de discussion n'incluait pas d'évaluations des risques et que celles-ci ne tenaient pas compte des effets cumulatifs sur le déplacement du secteur de la pêche. Il a mentionné qu'il existait une autre étude commandée par le Parlement européen sur l'impact de l'expansion de l'offshore et d'autres énergies marines renouvelables sur les pêcheries de l'UE. Il a ajouté que l'étude



« The EU oceans and fisheries policy - Latest developments and future challenges » (Les océans et la politique de la pêche de l'UE - dernières évolutions et défis futurs), qui serait présentée la semaine suivante à la Commission PECH, couvrirait effectivement les tensions géopolitiques, telles que la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, et les tensions actuelles avec la Chine.

### Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages

- **Présentation des impacts des objectifs de réutilisation des emballages pour les industries européennes de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation du poisson par Lea Salihovic (EUMEPS)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Jürgen Lang (EUMEPS) a présenté son organisation en expliquant qu'EUMEPS, l'association des fabricants européens de polystyrène expansé, est le principal porte-parole et défenseur de l'industrie du PSE dans toute l'Europe. Elle incarne les intérêts collectifs de l'ensemble de la chaîne de valeur du PSE, depuis les fournisseurs de matières premières et les transformateurs jusqu'aux recycleurs, en passant par les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME). Grâce à son réseau regroupant 23 associations nationales et à un éventail d'initiatives en matière de recyclage, EUMEPS se consacre à la promotion de l'utilisation du PSE en tant que choix durable et efficace pour les solutions d'isolation et d'emballage. M. Lang a ajouté que la présentation mettrait l'accent sur la pertinence des emballages en polystyrène pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Lea Salihovic (EUMEPS) a souligné que sa présentation porterait sur les impacts négatifs des objectifs de réutilisation des emballages dans le cadre du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR en anglais pour "Packaging and Packaging Waste Regulation") pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Mme Salihovic a indiqué que tout avait commencé par une lettre cosignée par l'industrie européenne de la pêche, de la pisciculture et de la transformation du poisson, les fabricants de boîtes à poisson, les associations de PSE, les parties prenantes du secteur de la pêche et les organisations de recyclage, dans laquelle ils demandaient des dérogations au règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.

Mounir El'Mourabit (EUMEPS) a expliqué que la majorité des boîtes utilisées en Norvège sont fabriquées en polystyrène expansé, qui soutient le processus de conservation par le froid et est léger, garantissant ainsi la qualité des produits. Le matériau des boîtes est recyclé. La majeure partie des matériaux utilisés sert à fabriquer des panneaux d'isolation pour les maisons, ce qui est conforme aux objectifs de l'UE en matière de maisons à zéro émission. M. El'Mourabit a souligné l'importance de l'émission circulaire des boîtes et de l'ensemble des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Lea Salihovic (EUMEPS) a expliqué que l'objectif du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages était de faire en sorte que tous les emballages présents sur le marché européen soient réutilisables ou recyclables d'une manière économiquement viable d'ici à 2030. Les boîtes à poisson comprenant du PSE seront affectées de trois manières différentes : nouvelles normes de recyclabilité, pourcentage minimum de contenu recyclé dans les emballages plastiques et objectifs de réutilisation.



Les boîtes devront respecter les critères de conception en vue du recyclage, qui seront adoptés d'ici 2028, et les critères de recyclabilité à grande échelle, qui seront adoptés d'ici 2030. Les boîtes à poisson devront contenir 10 % de matières recyclées d'ici à 2030 et 25 % d'ici à 2040. Des dérogations sont possibles pour les emballages en plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, au cas où la quantité de contenu recyclé constituerait une menace pour la santé humaine et entraînerait la non-conformité des produits emballés avec le règlement (CE) n° 1935/2004. Mme Salihovic a souligné que pour le PSE, il n'y a pas de problème avec les parties concernées dans le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, à l'exception des défis liés aux objectifs de réutilisation.

En ce qui concerne les objectifs de réutilisation, Mme Salihovic a souligné qu'en vertu du règlement, les emballages de transport sous forme de boîtes doivent garantir qu'au moins 40 % des emballages utilisés sont des emballages réutilisables dans le cadre d'un système de réutilisation. . Au cours des négociations interinstitutionnelles de l'UE, l'exemption pour les emballages de transport rigides a été supprimée, tandis que l'exemption pour les emballages souples en contact direct avec les denrées alimentaires a été maintenue. Toutes les boîtes en carton sont exemptées. L'obligation et la responsabilité du nettoyage des boîtes et de la notification aux autorités incombent aux opérateurs. Elle a donné un aperçu des différents types d'emballages concernés par le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.

Mme Salihovic a souligné que les objectifs de réutilisation et les systèmes de réutilisation obligatoire auraient un impact sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture, y compris la pêche de capture sauvage, les aquaculteurs, les transformateurs et les distributeurs. Le transport des caisses vides vers les abattoirs de poissons devrait augmenter les coûts de transport de 125 à 130 %. Le système de réutilisation augmentera les besoins en personnel et en espace pour le nettoyage et le stockage. Le système devra également garantir la conformité à plusieurs normes. Une traçabilité des boîtes sera nécessaire, ce qui implique la mise en place de systèmes informatiques complets. Elle a affirmé que le système de réutilisation ne serait pas nécessairement plus respectueux de l'environnement, puisqu'il faudra utiliser des tonnes d'eau supplémentaires. Des détergents spécifiques devront également être utilisés. Elle a ajouté qu'en raison du caractère gras des produits de la pêche, il serait difficile de maintenir les normes de sécurité alimentaire dans le cadre des systèmes de réutilisation.

Mme Salihovic a affirmé que le secteur de la pêche et de l'aquaculture pourrait demander des dérogations aux objectifs de réutilisation pour les emballages en polystyrène et les autres emballages de transport de poisson par le biais des prochains actes délégués du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages. Elle a présenté le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages. Ce règlement devrait être adopté en novembre 2024 et entrer en vigueur en 2026. Elle a fait savoir que son association était en contact avec la DG ENV pour les informer de la coordination des travaux en vue d'un acte délégué sur les boîtes à poisson. Dans ce contexte, EUMEPS a recueilli des études, des analyses d'impact et les meilleurs exemples de l'industrie. La stratégie consistait à créer un groupe de sensibilisation composé de trois sous-groupes. Son organisation espère trouver un équilibre entre les objectifs environnementaux, la durabilité et la sécurité nécessaire à l'industrie





de la pêche et de la transformation du poisson. Elle a également attiré l'attention sur plusieurs initiatives de l'industrie du polystyrène expansé visant à améliorer leur durabilité.

Mounir El'Mourabit (EUMEPS) a souligné que le poisson conservé dans des boîtes en polystyrène expansé ne perd pas sa qualité pendant plus de 16 jours. M. El'Mourabit a souligné que le programme des Nations unies pour l'environnement a reconnu que les emballages en polystyrène expansé sont recyclables dans la pratique et à grande échelle.

- **Échange de points de vue**

Adrien Simonnet (UMF) a remercié Mme Salihovic pour sa présentation pertinente. M. Simonnet a déclaré que son organisation avait connaissance des conséquences potentielles. Il a souligné que l'utilisation de boîtes en polystyrène expansé était fortement liée au modèle économique du secteur de la pêche et présentait de nombreux avantages, tels qu'une grande variété de boîtes et une manipulation aisée. Selon lui, le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages serait trop complexe à mettre en œuvre dans l'industrie de la pêche, et il a donc indiqué qu'il était disposé à œuvrer en faveur d'une exemption pour cette industrie.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) s'est déclarée satisfaite de la qualité des boîtes en polystyrène expansé, qui assurent une bonne conservation des produits et sont légères. Mme Álvarez a fait part de sa propre expérience avec l'association espagnole du polystyrène expansé, car les détaillants participent au système de reprise des boîtes. Conformément à la législation espagnole, le recyclage des emballages est obligatoire et des sanctions sont prévues pour ceux qui jettent les boîtes avec les déchets généraux, mais les boîtes en polystyrène ne sont pas recyclées de manière efficace. Selon elle, si la législation européenne impose un objectif de réutilisation, il faut éviter que ces boîtes ne deviennent un problème pour les détaillants et les consommateurs. Dans la pratique, les détaillants ont dû trouver leurs propres moyens pour transporter les boîtes, étant donné que, pendant de nombreuses années, il n'y a pas eu de système de collecte adéquat. Elle a demandé plus d'informations sur l'exemption demandée par EUMEPS.

Lea Salihovic (EUMEPS) a remercié Mme Álvarez pour les informations communiquées sur la situation en Espagne. Mme Salihovic a expliqué que, pour respecter le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, il serait nécessaire d'investir dans un système de collecte, de tri et de recyclage. EUMEPS ne cherchera pas à obtenir une exemption des exigences de recyclabilité, au contraire, EUMEPS participe aux groupes de travail de normalisation du CEN afin de définir les critères du DfR ainsi qu'une méthodologie en matière de recyclabilité à l'échelle. Pour l'industrie du PSE, il est très important de recycler les matériaux en PSE, car ils peuvent être facilement recyclés et utilisés dans de nouveaux produits. La majorité des pays de l'UE et des pays tiers ont mis en place une bonne collecte du PSE et ont contribué à atteindre des objectifs élevés en matière de recyclage. Les matériaux collectés sont recyclés en matériaux de construction. EUMEPS cherchait uniquement à obtenir une exemption des objectifs de réutilisation.

Mounir El'Mourabit (EUMEPS) a souligné que l'industrie se concentrait sur la collecte des boîtes en polystyrène expansé autant que possible, ajoutant que l'Espagne était l'un des principaux collecteurs. M. El'Mourabit a ajouté que les efforts en matière de recyclage se poursuivraient.



Aodh O'Donnel (IFPO) a exprimé son soutien à l'initiative présentée par Mme Salihovic.

Vanya Vulperhorst (Oceana) s'est inquiétée de la programmation d'une présentation sur le sujet exclusivement par un représentant de l'industrie de l'emballage, alors que d'autres points de vue étaient disponibles. Il aurait été pertinent, par exemple, d'organiser une présentation par un scientifique pour nuancer les propos. Mme Vulperhorst a affirmé que des quantités très importantes de plastique étaient utilisées pour le transport des produits de la pêche, mais que des solutions réutilisables existaient. Elle a attiré l'attention sur un projet visant à développer des boîtes rigides légères et réutilisables. L'utilisation de ces boîtes a été mise en œuvre par un grand nombre de poissonneries en Belgique.

Lea Salihovic (EUMEPS) a répondu que l'objet de son exposé était de présenter les implications juridiques du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, y compris sur le plan de la logistique et des systèmes informatiques. Mme Salihovic a ajouté qu'elle n'était pas opposée à l'utilisation d'emballages alternatifs, soulignant que ces alternatives doivent également être intégrées dans le système de réutilisation.

Paulien Prent (Visfederatie) a dit être sceptique quant à la viabilité des objectifs de recyclage, car il n'est pas possible qu'un matériau en contact avec les aliments soit à la fois sûr et recyclable. Mme Prent a demandé l'avis de la Commission européenne sur la question.

Gerd Heinen (DG MARE) a répondu que le dossier était assez technique et que la DG ENV était en charge de ce dossier. M. Heinen s'est déclaré disponible pour contacter la DG ENV au sujet d'un éventuel échange lors d'une prochaine réunion.

Niall Gerlitz (DG MARE) a indiqué que la DG MARE avait déjà rencontré EUMEPS, et qu'elle était donc au courant de la situation. M. Gerlitz a attiré l'attention sur la possibilité d'exemptions, qui tiendraient compte de la taille des entreprises, des objectifs de recyclage des États membres, ainsi que de l'impact sur l'économie, l'hygiène alimentaire et la sécurité alimentaire. Il a appuyé la suggestion de M. Heinen.

Paulien Prent (Visfederatie) a suggéré que le Groupe de Travail devrait préparer un avis sur le sujet, étant donné qu'il n'y a pas d'options pour des matériaux recyclables pouvant être mis en contact avec les aliments en toute sécurité.

Le Président a exprimé son soutien à la suggestion de Mme Prent.

Javier Ojeda (FEAP) a souligné l'importance du sujet pour les producteurs aquacoles. M. Ojeda a déclaré qu'il serait pertinent de poursuivre les discussions sur le sujet, tout en accueillant d'autres points de vue. Il a soutenu qu'au cours des négociations interinstitutionnelles, le Parlement européen semblait avoir perdu de vue l'objectif de la proposition législative de la Commission.

Szilvia Mihalfy (FEAP) a fait remarquer que les évolutions liées à cette proposition législative semblaient avoir manqué à l'industrie de la pêche et de l'aquaculture. Mme Mihalfy a remercié Mme Salihovic pour l'aperçu des impacts potentiels sur le secteur. Elle a encouragé la DG MARE à se



pencher sur le sujet, notamment par le biais d'échanges avec les autres services compétents de la Commission.

Pierre Commère (PACT'ALIM) a exprimé son soutien à l'intervention de M. Simonnet. M. Commère est d'accord pour dire qu'il faut travailler sur une dérogation. Sinon, sans dérogation, il y aurait essentiellement une interdiction de ce matériel. Il a ajouté que, même si des dérogations étaient accordées, cela ne devrait pas empêcher l'industrie de rechercher des alternatives.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) a exprimé son accord avec M. Commère et Mme Mihalffy.

Lea Salihovic (EUMEPS) a souligné que le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages aurait des répercussions sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et que les membres devraient donc en être conscients.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a déclaré que l'utilisation du plastique posait des problèmes qui ne pouvaient être ignorés. M. Murphy s'est demandé si les services de la Commission avaient entrepris une étude secondaire sur les implications du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, par exemple sur l'utilisation de l'eau, les matériaux de nettoyage et la capacité. Il a affirmé qu'il était important de discuter de ce sujet dans le contexte du MAC.

Mounir El'Mourabit (EUMEPS) a déclaré que la mise en place d'un contenu recyclable dans les emballages alimentaires représentait un défi. L'industrie a gardé une trace de la destination de la plupart des boîtes. D'autres investissements seront réalisés dans ce domaine afin de garantir la durabilité environnementale.

Le Président a encouragé les membres à envoyer par écrit au Secrétariat leurs points de vue sur le sujet. Le Président a demandé à Mme Salihovic si l'Agence européenne de sécurité des aliments avait entrepris des études sur l'impact des règles à venir en matière de sécurité alimentaire.

Lea Salihovic (EUMEPS) a répondu que l'Agence européenne de sécurité des aliments n'avait pas entrepris d'études sur la question. Pour se conformer aux nouvelles règles, l'industrie devrait entreprendre des investissements importants. Mme Salihovic a souligné la possibilité pour la Commission d'adopter des actes délégués supplémentaires, qui pourraient avoir lieu pendant la période de transition.

Jürgen Lang (EUMEPS) a déclaré que, du point de vue de l'empreinte environnementale, le sauvetage n'était pas toujours la meilleure option pour les boîtes. Le recyclage pourrait constituer une meilleure option. M. Lang a souligné que l'objectif de la présentation était d'exposer les préoccupations de l'ensemble du secteur.

Isabel Alonzo Cabezas (Espagne) a exprimé son accord avec l'intervention de M. Murphy. Mme Alonzo a souligné que le secteur avait besoin d'utiliser des boîtes, ce qui signifie que l'impact sur la disponibilité de l'eau doit être pris en compte. En outre, les matériaux utilisés sont parfois inflammables. Elle souligne qu'il est nécessaire de s'adapter aux réalités des différents États membres.



- **Voie à suivre**

Le Président a proposé que le Secrétariat accorde un délai d'un mois aux membres pour qu'ils donnent leur avis sur le sujet, afin qu'un projet puisse être examiné lors de la réunion de janvier 2025.

### Horizon Europe

- **Présentation du projet « Mr. Goodfish 3.0: Empowering Sustainable Seafood Choices » (Mr. Goodfish 3.0 : Co-cr er des solutions pour une consommation durable des produits de la mer) par Clara Boissenin (ECSITE) et H l ne Buisson (Nausicaa)**

Cliquez [ici](#) pour acc der   la pr sentation.

H l ne Buisson (Nausicaa) a expliqu  que le programme Mr. Goodfish a  t  lanc  en 2010 par trois aquariums. L'objectif  tait de lancer une campagne de sensibilisation aupr s des consommateurs sur les stocks halieutiques surexploit s, afin de r duire la pression sur ces stocks par des changements de consommation. Le programme avait pour objectif d'adopter une approche positive, en se concentrant sur la promotion de choix durables et d'alternatives, par le biais d'une « liste verte » d'esp ces. Au cours de l' laboration du programme, le travail est men  en collaboration avec l'ensemble de la cha ne de valeur des produits de la mer. Le programme favorise  galement l'apprentissage l  o  les consommateurs ach tent et d gustent les produits de la mer, par exemple dans le contexte de l'HORECA, des distributeurs et des poissonneries.

Mme Buisson a pr sent  les crit res du projet pour le poisson sauvage :  tat de la ressource, taille et saison. Pour le premier crit re, les donn es du CIEM et de l'IFREMER sont utilis es. Pour le deuxi me crit re, la taille minimale recommand e est la taille   la premi re maturit  sexuelle. Pour le troisi me crit re, les saisons recommand es sont celles qui se situent en dehors du pic de reproduction de l'esp ce. Elle a  galement pr sent  les crit res du projet pour l'aquaculture : l'alimentation, les pratiques d' levage et l'impact sur l'environnement. Dans l'ensemble, les labels et certifications existants pour la production aquacole ont  t  examin s. L'accent a  t  mis sur l'utilisation d'antibiotiques, la taille de l'enclos et l' cosyst me autour de la ferme. Elle a ajout  que, dans le cadre du programme, un site Internet et une application mobile ont  t  cr es.

Clara Boissenin (ECSITE) a expliqu  que le projet Mr. Goodfish 3.0 se d roulerait du 1er mai 2024 au 30 avril 2027. Le projet a re u une subvention de deux millions d'euros dans le cadre de l'appel Horizon Europe « Choose your fish : a campaign for responsible consumption of products from the sea » (Choisissez votre poisson : une campagne pour une consommation responsable des produits de la mer). Mme Boissenin a soulign  que les objectifs  taient les suivants : d velopper le programme dans d'autres pays europ ens ; pr parer des recommandations pour tous les principaux bassins maritimes, eaux douces et aquaculture de l'UE ; mettre   jour l'appli et le site Internet avec de nouvelles fonctionnalit s pour les professionnels et les consommateurs ; rendre l'appli disponible dans toutes les langues de l'UE ; et d ployer une campagne de sensibilisation europ enne   grande  chelle.



Mme Boissenin a mentionné que le processus de collecte des données devrait être amélioré. Un comité consultatif et des parties prenantes de chaque bassin maritime seraient impliqués pour valider les données de chaque saison. Un kit de campagne en libre accès et réutilisable sera mis à disposition. Elle a attiré l'attention sur les synergies avec d'autres initiatives financées par l'UE, telles que la campagne « Taste the Ocean » (Goûtez l'océan) de la DG MARE, le projet jumeau VERIFISH, la plateforme collaborative Mission Ocean & Waters, la coalition EU4Ocean, le réseau de collaboration du projet Food2030, entre autres.

- **Échange de points de vue**

Jennifer Reeves (MSC) a demandé plus d'informations sur la manière dont la cohérence et les synergies ont été assurées entre le projet Mr. Goodfish 3.0 et les autres initiatives parallèles. Mme Reeves estime que l'utilisation de trois critères pour les produits issus de la pêche sauvage est une simplification excessive. Elle s'est demandée si les critères étaient destinés à couvrir uniquement les produits frais d'origine locale ou si les importations étaient également couvertes.

Clara Boissenin (ECSITE) a expliqué que le projet Mr. Goodfish 3.0 fonctionnait en étroite collaboration avec le projet VERIFISH pour le développement d'indicateurs, notamment en trouvant un accord ou en clarifiant les données et les ensembles de données. Le projet travaille également avec la plateforme collaborative Mission Ocean & Waters, lorsque cela est pertinent, afin d'éviter toute communication contradictoire.

Justine Delettre (Nausicaa) a déclaré, concernant la question de la simplification excessive, que l'objectif était de communiquer avec les consommateurs. Les échanges avec les producteurs ne sont pas autant simplifiés. Mme Delettre a souligné que le programme était basé sur les meilleures données scientifiques disponibles. Le projet donne la priorité aux pratiques et aux produits locaux grâce à une approche par bassin maritime. Parallèlement, le projet a également pris en compte les espèces importées ayant une présence significative sur le marché.

Javier Ojeda (FEAP) s'est dit préoccupé par l'utilisation de l'expression « choix de produits de la mer durables », les trois critères étant insuffisants pour couvrir un concept aussi vaste que celui de la « durabilité ». M. Ojeda a expliqué que le projet ne couvrait pas les questions liées aux analyses du cycle de vie, telles que l'empreinte carbone, l'utilisation de l'eau douce et l'utilisation des terres, ni les aspects sociaux, tels que le commerce équitable, l'accessibilité financière et l'équité sociale. Selon lui, il serait plus approprié que le projet fasse référence à des « choix responsables » plutôt qu'à des « choix durables ». Il a également mentionné que le nom du programme pouvait prêter à confusion avec la Good Fish Foundation.

Clara Boissenin (ECSITE) a répondu que le projet est généralement présenté comme visant à « co-créer des solutions responsables pour les produits de la mer », étant donné que de nombreuses discussions sont en cours sur le concept de durabilité.





Hélène Buisson (Nausicaa) a exprimé sa volonté de développer davantage le programme, notamment sur les questions mentionnées par M. Ojeda, avec des contributions supplémentaires, y compris de la part des parties prenantes.

Jennifer Reeves (MSC) a approuvé l'importance des campagnes de sensibilisation des consommateurs, ajoutant que celles-ci devraient prendre en compte les trois piliers de la durabilité. Mme Reeves a demandé des informations sur le niveau d'implication entre le projet et la Commission européenne. Elle s'est demandé si la directive sur les allégations écologiques était prise en compte dans le projet.

Clara Boissenin (ECSITE) a répondu qu'un fonctionnaire de la DG MARE était impliqué dans l'équipe du projet, s'assurant qu'ils étaient au courant des dernières évolutions politiques.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souligné l'importance de la réputation dans le secteur. M. Murphy a soutenu que le projet devrait se concentrer davantage sur l'histoire du secteur de la capture et sur le travail entrepris par les pêcheurs.

Clara Boissenin (ECSITE) a répondu qu'il s'agissait de l'un des principaux éléments de la campagne. Les entreprises de la chaîne d'approvisionnement ont été impliquées, ce qui a permis d'accroître la visibilité du projet et de mettre en avant les pratiques des entreprises.

Hélène Buisson (Nausicaa) a souligné que le projet visait à fournir des avis aux différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement, y compris à la formation du personnel des restaurants. Mme Buisson a reconnu que la co-création de matériaux était essentielle. Il est important de mettre en relation les différents acteurs et de fournir une plateforme pour partager les bonnes pratiques.

Stefan Meyer (Fischverband) a déclaré que le projet semblait quelque peu discriminatoire à l'égard des produits importés, ce qui est compréhensible en raison de l'utilisation de fonds publics. M. Meyer a souligné que peu de produits aquacoles étaient inclus dans la liste du projet. Selon lui, les impacts positifs de l'aquaculture en étang et à terre devraient être pris en compte. Il s'est opposé à ce que le projet développe un système d'éco-étiquetage commercial, ajoutant que celui-ci devrait plutôt être une plateforme pour montrer que la biodiversité et l'utilisation durable peuvent coexister.

Justine Delettre (Nausicaa) a déclaré, à propos de la couverture des espèces aquacoles, que les espèces les plus consommées sur le marché français étaient couvertes. D'autres travaux sur les produits importés seront entrepris.

### Information aux consommateurs

- **Mise à jour des travaux du Groupe de Discussion conjoint MAC/CC Aquaculture sur l'information aux consommateurs dans le secteur HoReCa par Brian Thomsen, Président du Groupe de Discussion**



Le Président a rappelé que, suite à une proposition du Conseil Consultatif de l'Aquaculture, un Groupe de Discussion conjoint sur l'information aux consommateurs dans le secteur HORECA a été mis en place.

Brian Thomsen (CCA) a rappelé qu'en février 2024, le Conseil Consultatif de l'Aquaculture (AAC) et le Conseil Consultatif pour les Marchés (MAC) ont adopté le Termes de Référence du Groupe de Discussion conjoint. Trois réunions entre les membres du Groupe de Discussion ont eu lieu, auxquelles ont également participé des représentants de la Commission européenne et d'autres parties prenantes du secteur HORECA. M. Thomsen a souligné que deux sujets clés ont été abordés : l'interaction entre les dispositions du règlement sur l'Organisation Commune des Marchés et celles du règlement sur l'information aux consommateurs sur les denrées alimentaires, et la pertinence potentielle d'une modification du cadre juridique. En raison des divergences de points de vue quant à la pertinence de l'extension du champ d'application de l'article 35 du règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés, le projet d'avis comprend une annexe décrivant les différentes positions et organisations signataires.

M. Thomsen a indiqué qu'un accord général sur le projet de texte a été trouvé par le Groupe de Discussion le 2 septembre 2024, ce qui signifie que le calendrier initial a été respecté. Pour honorer les engagements pris par le Conseil Consultatif de l'Aquaculture dans le cadre de son plan stratégique annuel, l'avis devra être adopté avant la fin du mois d'octobre 2024. Il a remercié les membres du Groupe de Discussion pour leurs contributions et leur disponibilité au consensus, HOTREC et FoodServiceEurope pour leur participation active en tant qu'observateurs, et la DG MARE pour les clarifications. Il a également remercié M. Reis Santos pour son aide dans les travaux du Groupe de Discussion.

- **Examen du projet d'avis relatif à l'information aux consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier dans le contexte du secteur HoReCa**

Le Secrétaire Général a présenté le projet d'avis intitulé « Information aux consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier dans le contexte du secteur HoReCa », et notamment les différentes sections. Le Secrétaire Général a souligné que les recommandations étaient consensuelles, tandis que l'annexe énumère les différents points de vue des membres sur la pertinence d'une modification du cadre juridique.

Le Secrétaire Général a expliqué qu'avant la réunion, ANFACO-CECOPECA a demandé, à titre de commentaires préliminaires, de modifier les références, dans les sections 7 et 8, à l'étude sur les systèmes de traçabilité réalisables et les procédures pour les produits de la pêche et de l'aquaculture préparés et conservés, prévue dans le cadre du Règlement relatif au Contrôle des Pêches révisé. La FEDEPESCA a demandé que les poissonneries soient considérées comme des micro-entreprises, au lieu de PME, dans la section 8.

Le Secrétaire Général a souligné le calendrier serré prévu pour l'adoption du texte en raison des engagements pris par le Conseil Consultatif de l'Aquaculture. Par conséquent, les amendements devraient avoir lieu au cours de la réunion.



Paulien Prent (Visfederatie) a demandé que son organisation et l'AIPCE-CEP soient identifiés dans la section b) de l'annexe.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a demandé, concernant les consultations préliminaires de l'ANFACO-CECOPESCA, l'utilisation de la langue exacte du Règlement relatif au Contrôle des Pêches révisé.

Le Secrétaire Général s'est déclaré disponible pour vérifier la formulation sur ce point avec Oceana et avec ANFACO-CECOPESCA avant l'examen formel par le Comité Exécutif.

Pierre Commère (PACT'ALIM) a demandé que son organisation soit identifiée dans la section b) de l'annexe.

Iñigo Azqueta Ruiz-Gallardón (ANFACO-CECOPESCA) a également demandé que son organisation soit identifiée dans la section b) de l'annexe.

Jennifer Reeves (MSC) a déclaré que son organisation serait probablement favorable à l'option b), mais qu'elle en discuterait en interne, afin de pouvoir prendre position lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif.

*Le Groupe de Travail a exprimé son accord avec le projet d'avis modifié sur l' « Information aux consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier dans le contexte du secteur HoReCa ».*

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre le projet d'avis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle approbation.

### Questions diverses

- **Objectifs de réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de l'UE**

Javier Ojeda (FEAP) a souligné que, dans la lettre de réponse de la DG MARE à l'avis sur la « proposition d'objectifs de réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de l'UE et de bonnes pratiques sur le marché de la pêche et de l'aquaculture », des questions subsistaient quant à savoir si le " gaspillage alimentaire " incluait les pertes avant la récolte. Le Secrétariat a donc envoyé une question écrite par courrier électronique aux services de la Commission. La réponse à cette question indique que les pertes avant récolte ne sont pas des déchets alimentaires, même si elles peuvent être classées dans la catégorie des « déchets ». Néanmoins, il appartient aux États membres de déterminer les limites du concept de « gaspillage alimentaire ».

Gerd Heinen (DG MARE) s'est déclaré disponible pour poursuivre le suivi du sujet, en cas de questions écrites supplémentaires.



Le Président a demandé à M. Ojeda s'il pensait qu'une note d'interprétation de la Commission européenne était nécessaire, étant donné que la mise en œuvre de la législation devrait être horizontale.

Javier Ojeda (FEAP) s'est déclaré satisfait de la réponse envoyée par courriel par la DG MARE, ajoutant que, selon lui, il n'était pas nécessaire de prendre d'autres mesures.



## Résumé des points d'action

- Règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages :
  - Le Secrétariat lancera une consultation d'un mois pour que les membres partagent leurs points de vue concernant les impacts des objectifs de réutilisation des emballages, afin que des projets d'avis puissent éventuellement être examinés lors de la réunion de janvier 2025.
  
- Information aux consommateurs :
  - Projet d'avis sur l' « Information des consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier dans le contexte du secteur HoReCa » à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle approbation.





## Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Adrien Simonnet	Union du Mareyage Français (UMF)	Membre
Alessandro Piccione	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Alonso Abreu Lozano	OPP80 Punta del Moral	Membre
Amélie Laurent	Oceana	Membre
Àngels Segura Unió	AECOC	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Aodh O'Donnell	IFPO	Membre
Asermouh Amine	SNCE	Membre
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Président
Brian Thomsen	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observateur
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Clara Boissenin	Ecsite, the European Network of Science centres & Museums	Expert
Daniel Voces de Onáindi	Europêche	Membre
Falke De Sager	European Association of Fish Producer Organisations (EAPO)	Membre
Gaetane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Hélène Buisson	Nausicaá Centre National de la Mer	Expert
Iñigo Azqueta Ruiz-Gallardón	FEICOPESCA / ANFACO-CECOPESCA	Membre
Isabel Alonso Cabezas	Spain	Observateur
Janne Posti	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council	Membre
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
João Pereira	FRUCOM	Membre
José Carlos Escalera Aguilar	FECOPESCA	Membre
Juana Parada	OR.PA.GU.	Membre
Juliette Marguerite	European Salmon Smokers Association (ESSA)	Membre
Julien Lamothe	ANOP	Membre
Jürgen Lang	EUMEPS	Expert
Justine Delette	Nausicaá Centre National de la Mer	Expert
Justine Marrot	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observateur
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Lea Salihovic	EUMEPS	Expert
Linda Zanki Duvnjak	Ribarska Zadruga Friška Riba	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Mariano García García	Cofradía “Virgen del Carmen” de Isla Cristina	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Maximilian Schwarz	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Mounir El'Mourabit	EUMEPS	Expert
Niall Gerlitz	European Commission	Expert
Nicolás Fernández	Organización Productores Pesqueros Artesanales Lonja de Conil (OPP72)	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	PACT'ALIM	Membre
Pim Visser	NOVA	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Rod Cappell	Poseidon Aquatic Resource Management	Expert





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sergio López García	OPP7 Burela	Membre
Stefan Meyer	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Szilvia Mihalfy	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Teis Knudsen	EUMEPS	Expert
Thomas Kruse	Danish Fishers Producer Organisation / Danish Pelagic Producer Organisation	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yannis Pelekanakis	Hellenic Aquaculture Producers Organisation (HAPO)	Membre
Yobana Bermúdez Rodríguez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre

